



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1500

Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association "La Biennale de Lyon", pour l'organisation de la Biennale d'Art Contemporain 2015

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1500 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION "LA BIENNALE DE LYON", POUR L'ORGANISATION DE LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN 2015□□ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lors du Conseil municipal du 9 juillet 2015, vous avez approuvé une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association « La Biennale de Lyon », pour l'organisation de la Biennale d'Art Contemporain 2015, qui se tient du 10 septembre 2015 au 3 janvier 2016.

La convention de partenariat a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre l'Association « La Biennale de Lyon » et la Ville de Lyon, pour les aides en nature que la Ville de Lyon octroie à l'Association dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain 2015 et particulièrement, la mise à disposition du Musée d'Art Contemporain de Lyon.

Parmi les avantages accordés par la Biennale dans le cadre de la convention citée ci-dessus, une nouveauté porte cette année sur la réduction du billet d'entrée à la BAC 2015 pour les détenteurs des cartes d'abonnement de la Ville de Lyon, la Carte Musées et la Carte Culture. Le billet d'accès à la Biennale est fixé pour ces visiteurs à 8 € au lieu de 15 €.

Dans ce cadre, il a semblé pertinent d'organiser la vente de ces cartes sur le site du Musée d'Art Contemporain, alors même que le lieu est occupé par la Biennale et que la billetterie appartient à l'Association.

Aussi, l'avenant qui vous est proposé autorise l'Association « La Biennale de Lyon » à acheter des cartes Musées et des cartes Culture de la Ville de Lyon et à les revendre aux visiteurs de la BAC au tarif identique à leur prix d'achat, sans bénéfice financier, selon le tableau suivant :

Tarif de vente des cartes d'abonnement Ville de Lyon

CARTES	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif Jeunes
Cartes Culture	38 €	33 €	15 €
Cartes Musée	25 €		7 €

La Biennale appliquera également les exonérations votées par la Ville de Lyon dans sa délibération n° 2015/1251 du 9 juillet 2015, pour distribuer des cartes gratuites. La Ville de Lyon vendra, à la Biennale, pendant toute la durée de la manifestation, les quantités correspondant à la demande. L'estimation des ventes se situe dans une fourchette allant de 1 500 à 2 000 cartes, tous tarifs confondus, soit une recette évaluée entre 30 000 et 50 000 € selon les catégories de cartes achetées par les visiteurs.

Vu la délibération n° 2015/1251 du 9 juillet 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- L'avenant n° 1 à la convention de partenariat susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association « La Biennale de Lyon », pour l'organisation de la Biennale d'Art Contemporain 2015, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN